

Présentation du projet d'aménagement de la Bassée

Aux élus des Hauts-de-Seine – mardi 30 novembre 2010

Aux élus du Val-de-Marne – mercredi 1^{er} décembre 2010

Aux élus de Paris – lundi 17 janvier 2011

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine

Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

30 XI10

Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir pris de votre temps, pour mieux connaître un projet qui vous concerne.

Les Grands lacs de Seine sont un établissement public interdépartemental tout aussi méconnu qu'utile.

Vous contribuez à son financement (plus de 6 millions d'euros par an pour le Département de Paris, plus de 2 millions d'euros annuels pour les Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne). Vous en assumez la gouvernance, par l'intermédiaire des élus départementaux que vous déléguez à son Conseil d'administration (12 conseillers de Paris, 4 conseillers généraux des Hauts-de-Seine, 4 de Seine-Saint-Denis, 4 du Val-de-Marne).

Les Grands lacs de Seine sont le fruit d'une histoire. Celle du département de la Seine, qui se préoccupa, dès après les grandes crues de 1910 et 1924, mais aussi en réaction à la grande sécheresse de 1921, de réguler l'amont du bassin de la Seine. Lorsque le législateur décida, en 1964, de la partition du département de la Seine, il en résulta la création en 1969 de l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), regroupant les quatre départements de la petite couronne et que nous appelons, par commodité, les Grands lacs de Seine.

Cette institution a vocation à remplir une double mission. Ecrêter les crues sur le bassin de la Seine durant l'hiver et soutenir les étiages du fleuve et de ses affluents, durant l'été et l'automne. Pour remplir ces missions, elle dispose de moyens exceptionnels : quatre lacs-réservoirs implantés sur l'Yonne, la Seine, la Marne et l'Aube entre 1950 et 1990, capables de retenir 830 millions de mètres cube, soit l'équivalent de la superficie de la ville de Paris sur une hauteur de trois étages. Ce patrimoine a une valeur estimée à 1 milliard d'euros.

En matière de soutien d'étiage, les Grands lacs de Seine remplissent pleinement leur mission de « château d'eau » de l'agglomération parisienne. Durant l'été, au moins un tiers des débits qui passent sous les ponts de Paris proviennent des restitutions de nos ouvrages. En période de grande sécheresse, comme ce fut notamment le cas durant la canicule de l'été 2003, les restitutions peuvent même aller jusqu'à correspondre aux deux tiers des débits constatés. Même dans ces situations extrêmes et grâce aux lacs-réservoirs, la région capitale n'est jamais menacée de pénurie d'eau.

S'agissant de la lutte contre le risque inondation, qui est le premier risque de catastrophe naturelle qui pèse sur notre région, le rôle des Grands lacs de Seine consiste à écrêter les crues. Personne ne prétend pouvoir les supprimer, tant il serait illusoire d'imaginer que la main de l'homme puisse dominer les éléments. Ecrêter, cela signifie neutraliser pratiquement

totalemment les dégâts qui pourraient être causés par les petites et les crues d'ampleur moyenne. Cela signifie aussi réduire la fréquence de retour d'une crue majeure et en limiter les effets catastrophiques, lorsqu'elle finira par survenir de nouveau, ce qui est une certitude, dont seule la date nous est inconnue. On estime ainsi que dans l'hypothèse où un phénomène absolument identique à celui de janvier 1910 se reproduisait, l'action des quatre lacs-réservoirs permettrait de faire baisser la ligne d'eau à Paris de 70 centimètres, par rapport à ce qui a été atteint il y a cent ans. Considérant qu'il y a un siècle, l'eau est montée jusqu'à une cote de 8,62 mètres, d'aucuns pourraient être tentés de dire : tout ça pour ça ! En réponse, je rappelle toujours que les vraies difficultés commencent à partir de 6,20 mètres (niveau de fermeture du RER C et donc de mise à l'arrêt de l'essentiel des transports en commun de l'agglomération). Il faut donc considérer l'effet de ces 70 centimètres « économisés » au nombre fois où ils permettent d'éviter de dépasser la cote de 6,20 mètres et en proportion de l'écart entre 6,20 mètres et 8,62 mètres, en cas de crue d'ampleur centennale. J'ajoute que le coût des dégâts d'une crue exceptionnelle ne progresse pas de manière linéaire, à mesure que le niveau de l'eau monte, mais de manière exponentielle. On estime ainsi que les Grands lacs de Seine auraient permis d'économiser environ un quart du montant du coût économique de la crue de 1910, s'ils avaient existé à l'époque.

Quelques mots maintenant sur les projets des Grands lacs de Seine.

Ils sont d'abord structurels. J'ai dit tout à l'heure que cette institution était le fruit d'une histoire. C'est aussi aujourd'hui un anachronisme. Il ne doit pas exister beaucoup d'autres exemples de regroupement de collectivités, intervenant quasi exclusivement sur des territoires qui ne sont pas les siens, pour financer intégralement des aménagements dont elles sont –certes- les principales, mais loin d'être les seules bénéficiaires. Voilà pourquoi nous souhaitons demain faire coïncider le périmètre réel de notre action avec notre périmètre institutionnel. Voilà pourquoi nous proposons de prendre en charge quelques missions supplémentaires, de nous élargir et de faire évoluer notre gouvernance. Tel est le sens de notre demande de reconnaissance en tant qu'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) sur tout le bassin versant, actuellement en cours d'instruction par M. le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.

Nos projets sont ensuite financiers. Il s'agit de nous doter des moyens de pérenniser nos ouvrages. Tant que ceux-ci étaient récents, les contributions des quatre départements de la petite couronne, permettant de dégager annuellement une capacité d'investissement de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros, étaient suffisantes pour garantir un bon entretien de ces ouvrages sensibles, qui font l'objet d'une surveillance étroite et très contrainte. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le barrage de Pannecière (lac-réservoir Yonne), mis en eau en 1950 et dont la construction fut commencée avant la seconde guerre mondiale doit faire l'objet d'un confortement en 2011 et 2012, pour un montant estimé à un peu plus de 20 millions d'euros. Le canal d'aménée du lac-réservoir Seine (lac de la Forêt d'Orient) appelle une réhabilitation totale dans les meilleurs délais, dont le montant est estimé à plus de 40 millions d'euros. D'autres opérations de même ampleur deviendront nécessaires sur cet important patrimoine qui vieillit et dont je rappelle que la valeur à neuf est estimée à environ 1 milliard d'euros. Les départements de la petite couronne ne seront pas en mesure de suivre financièrement. Voilà pourquoi nous travaillons à la mise en œuvre, comme la loi le permet, d'une redevance pour service rendu au titre du soutien d'étiage. La perception par les Grands lacs de Seine, à compter de 2012, d'une telle redevance payée au prorata de leurs prélèvements par les principaux bénéficiaires de notre action hydraulique de soutien d'étiage (les industriels et en particulier EDF, ainsi que les producteurs d'eau) garantira notre capacité à assurer l'exploitation des ouvrages dans la durée.

Nos projets sont enfin d'aménagement. Pour renforcer l'efficacité de la lutte contre les inondations dans l'agglomération parisienne, il est possible de réaliser un cinquième ouvrage. C'est le projet d'aménagement du territoire de la Bassée en Seine-et-Marne, en

amont immédiat de la confluence de la Seine et de l'Yonne, entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine. Et c'est ce projet que nous sommes venus vous présenter aujourd'hui, afin que ceux qui en seraient les principaux bénéficiaires demain, puissent mieux le connaître, en comprendre le principe et en mesurer l'intérêt.

Le projet d'aménagement de la Bassée.

Quelques mots d'introduction, avant de laisser la parole à Pierre-Yves Durand, directeur des services techniques des Grands lacs de Seine.

Tout d'abord, le principe de l'ouvrage de la Bassée est différent des lacs-réservoirs existants. Il s'agit d'un projet d'aménagement exclusivement destiné à l'écrêtement des crues, sans impact sur le soutien d'étiage. Il ne s'agit pas de retenues d'eau permanentes, avec remplissage et restitutions selon les saisons, mais d'un ouvrage à usage ponctuel. On estime ainsi qu'il aurait eu vocation à être utilisé 18 fois au cours du XX^e siècle, pour une durée variant de 10 à 15 jours environ à chaque fois.

Une crue majeure sur l'agglomération parisienne résulte de la concomitance parfaite des crues simultanées de la Seine et de ses principaux affluents que sont l'Yonne, la Marne, l'Aube... L'idée consiste donc à empêcher ou réduire l'impact de la concomitance d'une crue de l'Yonne avec une crue de Seine (déjà alors renforcée des excès de débits de l'Aube). Pour y parvenir, le projet vise à reconstituer une zone naturelle d'expansion de crue sur le territoire de la Bassée, supprimée lors de la canalisation de la Seine dans ce secteur, et de maîtriser avec précision le moment optimal où il sera nécessaire d'y avoir recours pour stopper la crue de la Seine, afin de laisser d'abord passer vers Paris la crue de l'Yonne, sans que les deux phénomènes ne s'additionnent.

L'idée est ancienne dans l'esprit des ingénieurs. Elle a trouvé un premier commencement d'exécution dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2000-2006, qui a confié aux Grands lacs de Seine la mission de conduire des études de faisabilité. Cette première étape a fait l'objet d'un financement de 4 millions d'euros (40 % en provenance de l'Etat et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 40 % en provenance du Conseil régional d'Ile-de-France, les 20 % restants étant pris en charge par les Grands lacs de Seine, c'est-à-dire les quatre départements de la petite couronne). Au terme de ces études, il a été conclu qu'un tel ouvrage était réalisable. Son économie générale a été précisée : 9 casiers délimités par 58 kilomètres de digues basses, permettant de rendre inondables 2 300 hectares et de retenir temporairement 55 millions de mètres cube. Un ordre de grandeur de coût a été avancé : 500 millions d'euros. Il a été acté que sa réalisation serait utile, permettant notamment un abaissement supplémentaire de 30 centimètres de la ligne d'eau à Paris en cas de crue majeure identique à celle de 1910. La compatibilité de l'ouvrage avec les usages locaux (extraction de granulats, agriculture, chasses) a été vérifiée, tout comme l'intérêt local qu'un tel projet pourrait générer (restauration environnementale de zones humides dégradées, développement du tourisme vert...).

Le contrat de projet Etat-région 2007-2013 a alors confié aux Grands lacs de Seine la mission d'engager les phases indispensables avant d'envisager tout début de travaux effectifs : la réalisation des études détaillées, la préparation du débat public, puis -le cas échéant- de l'enquête publique. Un financement de 14 millions d'euros (suivant la même clé de répartition que pour l'étape précédente) a été alloué, incluant le débat public, dont le coût est à lui seul estimé à 2 millions d'euros. A la demande de l'Etat, le débat public a été prévu au 2^e semestre 2011, de telle sorte qu'il puisse coïncider avec celui qui concernera un autre projet hydraulique du secteur : la mise en grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, portée par Voies navigables de France (VNF). Le coût actualisé de notre projet est aujourd'hui estimé à 574 millions d'euros pour l'investissement (à réaliser sur six à

dix ans), tandis que le fonctionnement représenterait une charge d'un peu moins de 6 millions d'euros annuels.

Les enjeux sont donc désormais les suivants :

Avant le lancement de la procédure de débat public et donc nécessairement très rapidement, il est indispensable de disposer d'une visibilité sur le financement futur du projet. La clé de répartition retenue pour les deux phases préparatoires -soit 80 % de financements supra-départementaux, le reste étant à répartir entre tous les territoires bénéficiaires en Ile-de-France- nous semble réaliste, mais les sommes ne sont plus de la même ampleur. Cela justifie l'exigence des Grands lacs de Seine d'obtenir des engagements fermes de la part de l'Etat et de la région, préalablement à l'ouverture du débat public. Je le dis clairement, en l'absence de ces engagements, je ne prendrai pas la responsabilité d'engager l'institution que je préside dans une voie qui serait alors sans issue.

Durant le débat public, si celui-ci -comme je le souhaite- intervient bien à l'échéance prévue, il nous faudra convaincre de la pertinence de cet investissement important :

- les bénéficiaires, c'est-à-dire les populations des 150 communes d'Ile-de-France situées à l'aval du projet. Paradoxalement, ceux-là peuvent se sentir peu concernés par le débat public, parce qu'éloignés du lieu de réalisation du projet. Ils doivent pourtant manifester leur intérêt dans la discussion et il sera nécessaire -je pense- que nous réfléchissions à la manière dont votre territoire pourrait s'impliquer dans cette étape importante,
- les acteurs locaux, c'est-à-dire les populations du secteur de la Bassée, qui souhaitent légitimement que ce projet ne vienne pas perturber leur vie quotidienne, mais représente au contraire un plus pour leur territoire.

Tels sont les éléments introductifs sur lesquels je souhaitais appeler votre attention.

Un dernier mot, avant de passer à la présentation technique. Sans l'audace des décideurs de l'époque, jamais nous n'aurions pu disposer aujourd'hui du patrimoine exceptionnel et si utile que constituent les Grands lacs de Seine. Je forme donc simplement le vœu que nous ne soyons pas moins audacieux et soucieux de l'avenir, quand il faudra décider de ce nouvel aménagement là.